

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 3053

présenté par

M. Questel, Mme Jacquier-Laforge et Mme Sage

-----

**ARTICLE 4**

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« pétition »

le mot :

« demande ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la deuxième et à la dernière phrases du même alinéa.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.